

VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DES ENGINS DE TP (VRS - VGP)



Date	7 avr. 2025
N° de client	3
N° de rapport	TP24-443
N° interne de contrôle	24
Prochaine vérification	7 oct. 2025

- ☐ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
- ☒ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
- ☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

Possibilité d'imprimer l'arrêté sur www.vgp-online.fr

R..... Recommandations d'utilisation qui définissent les conditions d'obtention du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Alexandre DEAQUINO	Société	LUXLEV	Signature	
-----	--------------------	---------	--------	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : Manitou	MARQUE VÉHICULE
Modèle : MT 1440 Easy	
N° de Série : n 4254 s MAN00000V01108814	TYPE
CATÉGORIE : 9 : Chariot télescopique, non équipé PEMP	
ACCESSOIRE(S) : lieu illange	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 4000.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2023	Kilométrage
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 393	N° du Parc
LEVAGE : Oui	4254

REMARQUES

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé	
N°	Défauts auxquels il faut absolument remédier :

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :

Oui

Une contre-visite sera obligatoire :

Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : ZINNI THOMAS	Société : LOCNACELLE
--------------------	----------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR

LOCNACELLE

ZINNI THOMAS

N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00

Date : 7 avr. 2025

Prochaine contrôle : 7 oct. 2025

Client : LUXLEV

Marque

Manitou

Modèle

MT 1440 Easy

N° de Série

n 4254 s MAN00000V01108814

Marquage CE : Oui

L'appareil peut être utilisé : Oui

Une contre visite sera obligatoire : Non

CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION

État de propreté de l'appareil satisfaisant

Oui

Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)

Oui

Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil

Oui

Zone sécurisée pour les essais

Oui

TYPE DE VÉRIFICATION

Vérification de mise en service (Article R4323-22)

Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)

✓

Vérification de remise en service (Article R4323-28)

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Documents règlementaires à présenter

B

D

NEO

V/F

N°

Certificat de conformité + épreuve de mise en service

✓

V/F

Manuel d'utilisation (Article R4323-1)

✓

V/F

Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)

✓

V/F

Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)

✓

V/F

Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)

✓

V/F

Poste de conduite

B

D

NEO

V/F

N°

Accès

✓

V/F

Structure conforme aux normes européennes (présence, état,...) ROPS (ISO 3471) / FOPS (ISO 3449)

✓

V/F

Vitrages de sécurité

✓

V/F

Sièges (état, réglages, fixations,...)

✓

V/F

Ceinture de sécurité

✓

V/F

Essui-glaces

✓

V/F

Niveau lave-glaces

✓

V/F

Rétroviseur

✓

V/F

Issue de secours

✓

V/F

Aération

✓

V/F

Chauffage

✓

V/F

Grille de protection de toit

✓

V/F

Klaxon

✓

V/F

Alarme de recul

✓

V/F

Alimentation 12V interne/externe

✓

V/F

Fonctionnement et repérage des commandes

✓

V/F

Contrôle voyant alarme (pression huile moteur, température de transmission, filtre hydraulique,...)

✓

V/F

Caméra, écran de travail

✓

V/F

Contacteur à clé

✓

V/F

Eclairage

✓

V/F

Pneumatiques

✓

V/F

Groupe de puissance

B

D

NEO

V/F

N°

Niveaux (huile moteur et liquide de refroidissement)

✓

V/F

Protection des parties tournantes

✓

V/F

Radiateurs (état général, fuite)

✓

V/F

Pompes (fuites, raccordement)

✓

V/F

Distributeurs

✓

V/F

Joint tournant

✓

V/F

Réservoirs (niveaux, déformations, fuites, état des bouchons, ...)

✓

V/F

Sortie d'échappement (protégé ou inaccessible)

✓

V/F

Batteries

✓

V/F

Coupe-batteries

✓

V/F

Capotages (fixations, fermetures, dispositif de calage,...)

✓

V/F

Isolation phonique des capots moteurs

✓

V/F

Accessibilité aux composants moteurs

✓

V/F

Observation(s)

B

D

NEO

V/F

N°

Performances de l'engin

B

D

NEO

V/F

N°

Hauteur de levage (max) avec stabilisateurs : 1353 m

Hauteur de levage (max) sans stabilisateurs : 12.30 m

Capacité de levage (max) : 4000 Kg

Capacité à hauteur maxi : 2000 Kg

Capacité à la portée maxi : 300 Kg

Portée horizontale : 9.38 m

Portée à hauteur max : 1.86 m

Poids de la machine à vide (avec fourches) : 10855 Kg

Puissance max : 55.4 KW 0 CV

Cycles de travail

B

D

NEO

V/F

N°

Levage : 0 s

Télescopage, sortie du bras : 0 s

Télescopage, rentrée du bras : 0 s

Cavage (ISO3813) : 0 s

Direction

B

D

NEO

V/F

N°

Contrôle du circuit et du raccordement hydraulique

✓

V/F

Ponts avant/arrières

✓

V/F

Modes 2 roues motrices

✓

V/F

Mode 4 roues motrices

✓

V/F

Mode crabe

✓

V/F

Rayon de braquage interne/externe

✓

V/F

Observation(s)

B

D

NEO

V/F

N°

Transmission, commande

B

D

NEO

V/F

N°

Raccordement hydrauliques

✓

V/F

Ponts-différentiels-cardans

✓

V/F

Transmission hydrostatique (pompe à débit, moteur hydraulique)

✓

V/F

Système de filtrage

✓

V/F

Vitesse de translation (moteurs et réducteurs)

✓

V/F

Pédale approche lente et frein combinée

✓

V/F

Pédale électronique d'avancement

✓

V/F

Adaptation vitesse/régime moteur

✓

V/F

Chassis

B

D

NEO

V/F

N°

Fixe

✓

V/F

Rotatif 360 ° (avec tourelle)

✓

V/F

Etat général

✓

V/F

Embase (soudure, couronne d'orientation)

✓

V/F

Signalisation des zones dangereuses

✓

V/F

Arret d'urgence

✓

V/F

Dispositif d'annulation de pression résiduelle dans le circuit hydraulique

✓

V/F

Frein de tourelle

✓

V/F

Fonctionnement des systèmes de freinage

✓

V/F

Dispositif de blocage de la tourelle

✓

V/F

Mécanosoudures et boulonnerie (fissures, oxydation,...)

✓

V/F

Fixation contrepoids

✓

V/F

Stabilisateurs (patins, vérins, fixations, clapets,...)

✓

V/F

Autre(s) dispositif(s)

✓

V/F

2 / 4

CONTRÔLEUR

LOCNACELLE
ZINNI THOMAS

N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00

Date : 7 avr. 2025

Prochaine contrôle : 7 oct. 2025

Client : LUXLEV

Marque

Manitou

Modèle

MT 1440 Easy

N° de Série

n 4254 s MAN00000V01108814

Marquage CE : Oui

L'appareil peut être utilisé : Oui

Une contre visite sera obligatoire : Non

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Sécurité	B	D	NEO	V/F	N°	Contrôle de la stabilité en cas de surcharge	B	D	NEO	V/F	N°
Sécurité de démarrage	✓			V/F		Avertisseur lumineux avec LEDs	✓			V/F	
Dispositif "homme mort"	✓			V/F		Avertisseur sonore	✓			V/F	
Contacteur siège	✓			V/F		Blocage automatique des mouvements sortie/descente du télescope	✓			V/F	
Interdiction mouvement (relevage des stabilisateurs)	✓			V/F		Blocage automatique des stabilisateurs	✓			V/F	
Commande de direction	✓			V/F		Blocage automatique de l'essieu arrière	✓			V/F	
Direction de secours			✓	V/F		Dispositifs réglementaires	B	D	NEO	V/F	N°
Frein de service	✓			V/F		Abaque(s) de charge , CMU = 4000 Kg	✓			V/F	
Frein de parc	✓			V/F		Extincteurs			✓	V/F	
Frein de secours			✓	V/F		Indicateurs de dévers	✓			V/F	
Verrouillage d'oscillation essieu arrière	✓			V/F		Abaque de charge sur pneus✖	✓			V/F	
Stabilisateurs (zone d'appui, largeur, ...)	✓			V/F		Abaque de charge sur pneus avec correcteur de dévers✖			✓	V/F	
Cales de stationnements des stabilisateurs	✓			V/F		Abaque de charge sur stabilisateurs✖	✓			V/F	
Controle de la ligne hydraulique/électrique du télescope	✓			V/F		Environnement sonore (décret 2006-892 "Prévention du risque lié au bruit")	B	D	NEO	V/F	N°
Indicateur d'angle sur télescope			✓	V/F		Niveau sonore externe (Pression acoustique au poste de conduite)			✓	V/F	
Contrôleur d'état de charge	B	D	NEO	V/F	N°	Valeur mesurée au décibel mètre : 0 dB					
Lecture à l'écran : Portée horizontale			✓	V/F		Niveau de sonore interne (Emissions sonores à l'environnement)			✓	V/F	
Lecture à l'écran : Charge levée			✓	V/F		Valeur mesurée au décibel mètre: 0 dB					
Lecture à l'écran : Longueur de flèche de sortie			✓	V/F		Mesures sécuritaires adaptées					Non
Lecture à l'écran : Capacité maximale			✓	V/F							

ACCESSOIRES

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Godet (R 4324-28)	B	D	NEO	V/F	N°	Bras de foration (R 4324-2 à 3)	B	D	NEO	V/F	N°
Etat général du godet avant et/ou arrière			✓	V/F		Protection du conducteur et des autres travailleurs			✓	V/F	
Fonctionnement des clapets de sécurité			✓	V		Tourelle (R 4324-2 à 3, 16 à 20, 28, 40 et 41)	B	D	NEO	V/F	N°
Présence de linguets de sécurité sur les crochets			✓	V/F		Etat général			✓	V/F	
Vérins (fixations, fuites, clapets, barre de blocage)			✓	V/F		Embase (soudure, couronne d'orientation)			✓	V/F	
Vérin de godet			✓	V/F		Signalisation des zones dangereuses			✓	V/F	
Bennes (R 4324-2 à 3,8,16,17)	B	D	NEO	V/F	N°	Arret d'urgence (coupe-batterie)			✓	V/F	
Signalisation zone et utilisation dangereuse			✓	V/F		Dispositif d'annulation de pression résiduelle dans le circuit hydraulique			✓	V/F	
Fonctionnement des commandes en position neutre			✓	V/F		Frein de tourelle			✓	V/F	
Dispositifs de protection contre le retournement ou les chutes			✓	V/F		Fonctionnement des différents systèmes de freinage			✓	V/F	
Flèche (R 4324-2 à 4)	B	D	NEO	V/F	N°	Dispositif de blocage de tourelle en position transport			✓	V/F	
Etat général des cables			✓	V/F		Autres	B	D	NEO	V/F	N°
Protection des poulies de levage et des moufles			✓	V/F		Tablier et fourches fixes			✓	V/F	
Limiteur de vitesse à la descente			✓	V/F		Tablier équipé de fourches flottantes	✓			V/F	
Flèche (bati de flèche, fissures, fixations,...)			✓	V/F		Déplacement latéral des fourches	✓			V/F	
Vérins de flèche (fuites, arrêt d'axes, raccordement hydraulique,...)			✓	V/F		Balayeuse			✓	V/F	
Balancier (fissures, déformations, fixations)			✓	V/F		Kit spécial Forage			✓	V/F	
Vérin de balancier			✓	V/F		Pneus gonflés mousse			✓	V/F	
Fléchette de levage mécanique			✓	V/F		Roue de secours			✓	V/F	
Fléchette de levage hydraulique (treuil hydraulique)			✓	V/F		Casier pour briques et parpaings			✓	V/F	
Crochet fixe pour tablier			✓	V/F		Observation(s)	B	D	NEO	V/F	N°

CONTRÔLEUR		CHARIOT TELESCOPIQUE (INITIAL)																																																																					
LOCNACELLE ZINNI THOMAS		N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00		Rapport N° : TP24-443																																																																			
		Date : 7 avr. 2025		Prochaine contrôle : 7 oct. 2025																																																																			
		Client : LUXLEV																																																																					
Marque		Manitou	Modèle		MT 1440 Easy																																																																		
Marquage CE : Oui		L'appareil peut être utilisé : Oui		N° de Série		n 4254 s MAN00000V01108814																																																																	
		Une contre visite sera obligatoire : Non																																																																					
HUMAIN																																																																							
CAS 1			CAS 3																																																																				
Chariot élévateur à à flèche télescopique (à portée variable) sur tourelle, cet engin ne sert que pour l'élévation de charges uniquement avec fourches : Le conducteur est titulaire du CACES R372M cat 9 ?			Non																																																																				
CAS 2			CAS 4																																																																				
Si l'engin est utilisé avec godet en bout de flèche au lieu de fourches : le CACES R372M cat 9 doit etre complété par une formation spécifique liée à l'utilisation du godet et dont il faut en conserver la preuve.			Non																																																																				
			Si cet engin est utilisé avec une plate-forme pour l'élévation de personnes, engin en appui sur ses stabilisateurs, le conducteur doit etre titulaire du CACES R386 cat 1B.																																																																				
ESSAI DE FONCTIONNEMENT																																																																							
<table><tr><td></td><td>B</td><td>D</td><td>NEO</td><td>V/F</td><td>N°</td></tr><tr><td>Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : 2000 Kg 8 m</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...)</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Réglage de l'indicateur / limiteur de charge</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☒</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Vérin de : 0</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Vérin de : 0</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>							B	D	NEO	V/F	N°	Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)						Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : 2000 Kg 8 m	☒	☐	☐			Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...)	☒	☐	☐			Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge	☒	☐	☐			Réglage de l'indicateur / limiteur de charge	☒	☐	☐			Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge	☒	☐	☐			Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)	☒	☐	☐			Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.	☐	☐	☒			Vérin de : 0						Vérin de : 0					
	B	D	NEO	V/F	N°																																																																		
Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)																																																																							
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : 2000 Kg 8 m	☒	☐	☐																																																																				
Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...)	☒	☐	☐																																																																				
Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge	☒	☐	☐																																																																				
Réglage de l'indicateur / limiteur de charge	☒	☐	☐																																																																				
Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge	☒	☐	☐																																																																				
Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)	☒	☐	☐																																																																				
Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.	☐	☐	☒																																																																				
Vérin de : 0																																																																							
Vérin de : 0																																																																							
EXAMENS ET ÉPREUVES																																																																							
<table><tr><td>Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td></td></tr><tr><td>Charge d'essai : 2000 Kg à une distance mesurée de : 8 m</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td></td></tr><tr><td>Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?</td><td></td><td></td><td></td><td>Oui</td></tr><tr><td>Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?</td><td></td><td></td><td></td><td>Oui</td></tr></table>						Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP					Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)	☐	☐	☐		Charge d'essai : 2000 Kg à une distance mesurée de : 8 m	☒	☐	☐		Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?				Oui	Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?				Oui																																									
Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP																																																																							
Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)	☐	☐	☐																																																																				
Charge d'essai : 2000 Kg à une distance mesurée de : 8 m	☒	☐	☐																																																																				
Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?				Oui																																																																			
Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?				Oui																																																																			